

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0326-001

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
0326-000 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) AFIN DE REVOIR LA
COMPOSITION DU CCU ET DES INVITÉS
D'OFFICE**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-17888_25-11-18 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2025;

ATTENDU QUE le chapitre V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confère à la Ville le pouvoir d'adopter un règlement visant à constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE sa constitution est essentielle pour le traitement de certaines demandes à caractère discrétionnaire, via une recommandation du CCU au conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre un à deux membres du conseil municipal dans la composition du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre qu'un membre du conseil municipal puisse être invité d'office au CCU, à titre de membre observateur, en remplacement des membres de la commission de l'aménagement et du contrôle du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Le *Règlement numéro 0326-000 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)* est modifié dans la mesure prévue aux articles suivants.

ARTICLE 2 – L'article 17 de ce règlement est modifié en remplaçant le paragraphe 2) du premier alinéa :

« 2) Un membre du conseil municipal. »

Par le suivant :

« 2) Un à deux membres du conseil municipal. »

ARTICLE 3 – L'article 30 de ce règlement est modifié en remplaçant le paragraphe 1) du premier alinéa :

« 1) Les membres de la commission de l'aménagement et du contrôle du territoire; »

Par le suivant :

« 1) Un membre du conseil municipal, à titre de membre observateur; »

ARTICLE 4 – Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

RÉMI BARBEAU

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

FAR/cr

Avis de motion :	18 novembre 2025
Adoption du projet de règlement :	18 novembre 2025
Adoption :	9 décembre 2025
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***